



adessadomicile
Fédération Nationale

Charte Fédérale

*Adessadomicile Fédération
nationale
350 rue Lecourbe
75015 Paris
Tél / 01 44 52 82 82
contact@adessadomicile.org*

Version du 6 juin 2012

Préambule

La fédération nationale Adessadomicile, reconnue d'utilité publique depuis 1938, représente quelque 400 structures gestionnaires à but non lucratif, œuvrant dans l'aide, le soin à domicile et les services à la personne. Ces structures emploient près de 40 000 salariés en France métropolitaine et dans les collectivités d'outre mer. En tant que fédération nationale, Adessadomicile assure une mission à la fois politique, technique (par son expertise) et de services ; elle représente ses adhérents, les conseille, les accompagne, les informe et mutualise leurs savoir-faire et leurs expériences.

Le réseau est constitué de structures privées ou publiques à but non lucratif.

Les principes fondamentaux communs aux adhérents du réseau Adessadomicile, pour réaliser leurs missions auprès des personnes aidées, accompagnées, soignées, se fondent sur des engagements partagés que sont :

- la solidarité,
- l'égalité de l'accès à l'aide, aux soins de qualité,
- la primauté de la personne dans sa singularité et dans sa globalité,
- l'utilité sociale,
- la non-lucrativité,
- la gouvernance démocratique.

Les adhérents du réseau Adessadomicile ont pour ambition de répondre aux besoins des personnes dans leur lieu de vie, permettant ainsi :

- l'aide à l'autonomie des personnes y compris par le soutien aux aidants ;
- la protection de l'enfance et le soutien à la parentalité
- l'accès aux soins et à l'aide pour tous, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale ;
- la prévention, que ce soit au regard de santé, sur le plan social, tout autant que dans le domaine scolaire ou la perte d'autonomie ;

Les actions réalisées par les structures adhérentes à la fédération, fondées sur le professionnalisme et la qualité, visent à apporter une aide, un accompagnement, des soins, des services au quotidien, en réponse aux événements et accidents de la vie, aux difficultés rencontrées par les personnes.

Les adhérents du réseau Adessadomicile qui sont des acteurs clés de la vie sociale, s'inscrivent dans un travail de partenariat, de réseaux, recherchant ainsi la complémentarité des actions pour une approche globale. Ils développent toute forme d'intervention et proposent des modalités innovantes prenant ainsi acte des évolutions de société.

La présente charte est le fruit des engagements précédents des adhérents dans des démarches qualité et du développement du label Adessa. La Charte Adessadomicile s'inscrit dans la poursuite des dynamiques précédentes, ayant pour ambition de renforcer l'adhésion et l'engagement des adhérents.

1. PRINCIPES

La primauté et respect de la personne

La primauté de la personne implique le respect de sa personnalité, de ses choix de vie, de sa singularité, de ses différences. Ce qui se traduit par l'écoute de sa demande, la prise en compte de ses attentes, de ses potentialités, de son autonomie ainsi que de son environnement. Lorsque les actions réalisées visent l'autonomie, il est recherché l'implication de la personne aidée avec la préoccupation constante de l'adaptation à la situation au moment de l'intervention. Le respect de la personne c'est aussi le respect de son domicile, comme lieu de vie privé. L'éthique professionnelle est fondamentale pour tous les types de prestations proposés.

La solidarité

Adessadomicile est profondément attachée à la solidarité et rejette toute forme d'exclusion et/ou de discrimination ; elle promeut une prise en charge universelle et égalitaire en matière d'aide, d'accompagnement et de soin à domicile, quelle que soit la situation géographique, financière, sociale et de santé de la personne aidée/soignée ou de la famille. Les services sont mis à la disposition de tous.

L'utilité sociale

Pour le réseau Adessadomicile l'utilité sociale, affirmée dans les projets associatifs et de structures, est constatable au quotidien de par la contribution à la cohésion sociale, à la solidarité, au développement du lien social de proximité. La plus-value sociale apportée est une aide, un accompagnement, des soins, des services pour « bien vivre chez soi, bien vivre ensemble. S'impliquer dans les réseaux locaux ou nationaux, conforter le partenariat, être force de proposition et rechercher la complémentarité, développer une démarche d'innovation sociale sont autant d'engagements pour l'utilité sociale.

La non-lucrativité

La non-lucrativité est inhérente à la définition même du réseau Adessadomicile inscrit dans l'économie sociale. Pour autant une structure de l'économie sociale est légitime à générer des excédents qui sont réinvestis au profit du projet, du développement, de l'innovation, de la solidarité.

La gouvernance démocratique

La fédération nationale comme les structures adhérentes sont attachées à la gouvernance démocratique qui préserve l'initiative, la citoyenneté, la mixité des bénévoles et des salariés. Les décisions stratégiques au sein des structures adhérentes se prennent en assemblée générale selon le principe « une personne, une voix ». Les réunions statutaires sont organisées dans le respect des réglementations et des statuts.

2. INTERVENIR AU DOMICILE

Les structures adhérentes interviennent au domicile et à partir du domicile, en respectant le lieu de vie individuel ou collectif des personnes aidées, accompagnées, soignées.

Universalité de l'aide et des soins

Les structures adhérentes s'engagent à aider, soigner, accompagner les personnes et leur entourage, à offrir des services, à toute personne, sans aucune distinction d'origine nationale ou sociale, de religion, de sexe, de langue, d'opinion politique. Le respect de la dignité humaine est le principe qui guide toute action. Il importe de répondre aux aspirations de chaque personne et de toutes, dans leur diversité, en cherchant des réponses individualisées visant à l'autonomie, qu'elle soit à organiser, à préserver ou à compenser la dépendance.

Prise en charge globale de la personne

Les structures adhérentes aident, accompagnent soignent les personnes, en prenant en compte la globalité des éléments et des difficultés qu'elles rencontrent (santé, logement, aspect économique, mobilité, savoir-faire, potentialité ...). Elles organisent les services afin d'assurer une continuité de réponses aux besoins des personnes et des familles. De même qu'elles recherchent des coordinations avec l'ensemble des partenaires, afin que la personne aidée, soignée puisse bénéficier de toute aide complémentaire au soutien à domicile. Ainsi, la réponse aux situations qui ne relèvent pas directement de leurs compétences, de leur périmètre d'intervention, peut être réalisée en partenariat avec d'autres acteurs impliqués et connus de la structure.

La prise en charge globale est corrélée étroitement aux orientations politiques et économiques des différents organismes ainsi qu'aux dispositions administratives.

Relations professionnelles et de confiance avec les personnes aidées, accompagnées, soignées.

La structure adhérente s'engage :

- au respect de la dignité, l'intégrité, la vie privée, l'intimité, la sécurité de la personne ;
- à une prise en charge ou un accompagnement individualisé et de qualité, recherchant et respectant un consentement éclairé ;
- à associer les personnes aidées, autant que faire se peut, à l'analyse des besoins, à l'élaboration des projets ou plans d'intervention ainsi qu'à l'évaluation de la prestation ;
- à la discrétion professionnelle et à la confidentialité de toute information recueillie dans le cadre des différentes missions de la structure ;
- à faciliter pour le bénéficiaire ou son entourage proche, l'accès à l'information sur les droits fondamentaux et les voies de recours ;
- à encourager la participation directe de la personne ou de personne de son environnement proche, au projet d'accueil et d'accompagnement porté par l'association ;
- à l'implication et la représentation des bénéficiaires et de leur entourage, notamment dans la vie associative ;

3. RESPONSABILITES DE L'ADHERENT - EMPLOYEUR ET RESPONSABLE ASSOCIATIF

Respect des obligations légales, réglementaires et application des dispositions conventionnelles

La structure adhérente doit respecter les obligations fixées aux employeurs par le droit du travail, les conventions collectives, les accords de branches et toute autre réglementation liée à leur activité. Plus globalement, elle œuvre pour obtenir la meilleure adéquation entre les valeurs/principes de l'économie sociale et solidaire et les pratiques de management des services.

Projet associatif/d'établissement et de service

La structure adhérente s'engage à élaborer un projet associatif ou d'établissement. Il constitue un outil stratégique et sert de document fédérateur auquel chacun dans la structure peut se référer pour connaître les orientations et missions. Il appartient aux dirigeants de l'actualiser régulièrement, de le diffuser et de s'assurer de sa compréhension par l'ensemble des acteurs de la structure.

Professionalisation, qualification

La structure adhérente s'engage à promouvoir la formation professionnelle continue tout au long de la vie, pour l'ensemble des salariés (personnel d'intervention, administratif, encadrement), notamment par l'élaboration annuelle de plans de formation et leur évaluation. Elle s'engage également à mobiliser les différentes possibilités pour permettre la qualification (validation des acquis de l'expérience VAE, formation par alternance, apprentissage ...) des salariés non qualifiés. De même la structure adhérente est attentive à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences pour les salariés.

L'attention aux salariés

La structure adhérente s'engage au développement des compétences professionnelles de son personnel en lien étroit avec les compétences nécessaires pour les actions en cours ainsi que pour les projets d'ouverture de services. Elle est également vigilante à la qualité du dialogue social. La structure adhérente veille, dans le respect de son cadrage économique, à ce que le maximum de salariés intervienne avec des emplois stables et reconnus à hauteur des qualifications et compétences requises. Dans le cadre de l'application de la convention collective, elle encourage pour ses salariés la conciliation de la vie professionnelle et la vie privée.

Prévention des risques professionnels

La structure adhérente s'engage dans une politique de prévention des risques professionnels et psychosociaux. Elle place chaque salarié au cœur de l'évaluation des risques professionnels et implique fortement l'encadrement dans la mise en œuvre concrète des actions de prévention. Elle mobilise également les intervenants (par exemple par la formation) pour être relais auprès de leurs collègues.

Respect de la diversité pour les salariés comme pour les administrateurs bénévoles

La fédération Adessa A Domicile a signé la charte de la diversité qui permet de sensibiliser et former les dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières, aux enjeux de la discrimination et de la diversité.

Cette charte incite à respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines qui sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs.

Rôle et missions des bénévoles

La structure adhérente s'engage à développer le bénévolat et à favoriser le volontariat pour prendre des responsabilités.

Les fonctions et les missions des bénévoles dirigeants figurent dans son règlement général. Par principe, chaque structure adhérente s'engage à ce que les interventions soient réalisées par des salariés professionnels.

Le conseil d'administration fixe le cadre de l'action et les missions des volontaires et des bénévoles et précise les modalités des relations internes dans le cadre du projet associatif ou d'établissement. Selon la nature des projets il peut déléguer la mise en œuvre et le suivi à des responsables salariés.

La structure adhérente veille à ce que les administrateurs bénévoles et les volontaires disposent des connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités. Elle propose des formations selon les besoins.

4. ENGAGEMENTS FEDERAUX

Reconnaissance de l'Economie Sociale et Solidaire

La fédération nationale Adessadomicile ancre ses projets et ses actions dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire.

En effet, l'économie sociale et solidaire combine, engagement social et initiative économique, pour considérer que la personne, bénéficiaire, cliente ou salariée, est au centre des missions de la structure et pour replacer l'économie dans son contexte : les activités économiques sont un moyen au service d'un projet sociétal.

La fédération partage les valeurs de l'économie sociale et solidaire telles que :

- la promotion de « l'agir et du vivre ensemble » par l'initiative collective, l'esprit de coopération et la responsabilité citoyenne ;
- l'association de principes de solidarité interne et externe à des principes économiques de production et d'échanges ;
- la prévalence du service rendu par rapport au bénéfice dégagé ;
- la réponse à des besoins et à des aspirations sociétales sur un territoire.

Développement de la professionnalisation et de la qualification

La fédération nationale Adessadomicile participe à la structuration des filières professionnelles pour les métiers de l'intervention à domicile : métiers de l'aide, de l'accompagnement, des soins à domicile ainsi que ceux des services de confort à la personne.

Adessadomicile met son expertise au profit de la formation professionnelle et de la qualification dans la branche de l'aide à domicile.

L'offre de formation fédérale est construite en synergie avec son approche globale et complémentaire de l'intervention à domicile. Est privilégiée la dynamique de cycles de formation, permettant l'acquisition de modules, à des fins éventuelles de démarche de Validation des Acquis de l'Expérience et du développement de la mutualisation.

Relation fédération/structure adhérente

La fédération nationale Adessadomicile est une émanation de ses adhérents. Elle les fédère autour d'orientations politiques adoptées en Assemblée générale, déclinés par le Conseil d'administration fédéral et dont il leur est régulièrement rendu compte.

La fédération nationale veille particulièrement à la définition d'orientations relatives aux stratégies de positionnement, au développement sur le territoire ainsi qu'à la déclinaison d'axes transversaux comme la gestion des structures (démarche qualité, service juridique, formation, ...) tout autant qu'autour des pôles d'activités (personnes âgées, handicapées & Services à la Personne, soins et santé, familles & Services à la Personne). La fédération respecte l'identité, la gouvernance, l'autonomie juridique et financière de chaque structure adhérente. En réponse à la demande de l'adhérent, la fédération peut être amenée à proposer des préconisations et accompagner leur mise en oeuvre.

En contrepartie d'une cotisation, la structure adhérente bénéficie des services fédéraux (juridique, communication, qualité, gestion, développement d'activités, mutualisation des achats, expertise). La fédération élabore des documents spécifiques d'information, met à disposition des dossiers, propose des méthodes, des documents types, ... en fonction de l'actualité, des législations et réglementations, des demandes des adhérents. La structure adhérente s'engage à ne pas diffuser ces outils à l'extérieur du réseau Adessadomicile.

Représentation et défense des intérêts

La fédération nationale Adessadomicile s'engage à utiliser les différents moyens d'action possible pour promouvoir les intérêts de ses adhérents.

L'expression des adhérents de la fédération peut s'effectuer directement auprès de la fédération, par l'intermédiaire des délégations régionales, des relais départementaux ainsi que par le conseil d'administration et l'assemblée générale de la fédération.

Les adhérents peuvent aussi participer aux travaux des différentes commissions fédérales, en contribuant aux débats relatifs aux différents secteurs d'activité de l'aide, du soin à domicile et des services à la personne.

La fédération nationale Adessadomicile milite pour :

- la prise en charge universelle et égalitaire des prestations d'aide, des actes de soins ;
- la valorisation financière du rôle et des missions d'intérêt général des services d'aide, d'accompagnement, de soin à domicile et de services à la personne ;
- la reconnaissance des démarches d'amélioration continue des structures adhérentes et de la qualification de leur personnel ;
- le dialogue et la participation active des services lors des réformes et expérimentations.
- le respect de l'opposabilité des conventions collectives par les financeurs publics

Force du réseau

La fédération nationale Adessadomicile encourage le décloisonnement entre les secteurs social, médicosocial, sanitaire pour apporter une réponse globale aux personnes, grâce à des coopérations, des mutualisations de moyens et de compétences entre les adhérents et/ou des partenaires.

La force du réseau Adessadomicile est de permettre de :

- rencontrer les autres acteurs de l'aide, de l'intervention sociale, du soin à domicile, des services à la personne;
- mutualiser le savoir-faire et l'expérience d'un réseau, de diffuser de bonnes pratiques professionnelles ;
- être soutenu lors de démarches de conventionnement et/ou rapprochement (mutualisation, coopération, partenariat, convention, Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, appels à projet...).

5. ENGAGEMENTS ADHERENTS

Adhésion

Par son adhésion, le Conseil d'Administration de la structure adhérente s'engage à respecter la présente charte Adessadomicile mise à disposition de l'ensemble des salariés.

La structure adhérente s'engage à communiquer sur son appartenance au réseau national et local Adessadomicile (identité graphique, rapport d'activité, site internet ...) et à informer la fédération de ses activités, de la vie associative, des évolutions et de tout sujet important la concernant.

Contributions

En tant qu'adhérent, la structure s'implique dans la vie fédérale en participant à l'assemblée générale, aux journées thématiques, en apportant son expérience dans le cadre des commissions techniques, groupes d'expertise, en répondant aux sollicitations de la fédération et en étant force de proposition.

L'adhérent contribue également à diffuser les positionnements fédéraux et à informer, communiquer sur les actions innovantes développées, et sur les difficultés ponctuelles ou structurelles rencontrées.

La structure adhérente contribue notamment à développer les contacts avec les élus locaux qui peuvent être de précieux alliés pour la prise en compte des demandes portées par la fédération pour faire évoluer des projets de réglementation par exemple.

Les adhérents contribuent financièrement au fonctionnement de la fédération par le versement de cotisations annuelles.

Délégations régionales

Territorialement, le réseau Adessadomicile est organisé en délégations régionales.

La délégation régionale :

- assure l'animation de la région par la diffusion d'informations et le développement des échanges entre les adhérents. La fédération répond aux demandes spécifiques lorsqu'elle est sollicitée et participe en tant que de besoin aux réunions organisées par la délégation régionale ;
- relaie la politique fédérale, les positionnements nationaux ;
- développe des actions communes sur des thèmes transversaux dans le cadre des orientations et priorités fédérales,
- veille à la prise en compte de l'ensemble des activités des adhérents et propose si besoin l'organisation d'une représentation départementale et/ou par secteur d'activités,
- veille, encourage, organise la remontée des besoins locaux et régionaux et des initiatives et expériences des adhérents, notamment auprès de la fédération ;
- suscite et aide à la création, au développement, à la mutualisation des moyens, au regroupement des structures adhérentes ;

- développe le réseau en suscitant de nouvelles adhésions ;
- facilite par tous moyens appropriés la formation et l'information des bénévoles et des personnes salariées ;
- assure, pour certains projets, dans certains contextes spécifiques, la représentation des adhérents et défend leurs intérêts auprès des élus, des pouvoirs publics et des organismes de toute nature existant au niveau des départements ou de la région.

Les adhérents s'engagent à assister au moins à deux réunions par an de leur délégation régionale.

Les délégués régionaux ainsi que les représentants départementaux sont proposés par les structures adhérentes de la région et sont validés par le Conseil d'administration fédéral.

En fonction du découpage administratif des régions, un ou des référent(s) peut ou peuvent être désigné(s) par la délégation régionale pour représenter les structures adhérentes et la fédération au niveau départemental. Les référents s'engagent à relayer l'information à la délégation régionale et à la fédération.

Respect, coopération et collaboration

La structure adhérente est inscrite dans une dynamique collective du réseau Adessadomicile.

Chaque structure adhérente s'engage à une nécessaire collaboration et/ou coopération avec les autres adhérents chaque fois que possible. Les relations entre les structures adhérentes sont fondées sur le respect, la coordination, la complémentarité, l'entraide, la solidarité et le travail en réseau.

En cas de différends entre structures adhérentes, le délégué régional, la présidence et la direction générale de la fédération seront alertés par les parties prenantes, en vue d'une conciliation. Le conseil d'administration fédéral statuera si besoin en dernière instance.

Après décision de son conseil d'administration en date dula structure adhérente adopte la charte fédérale Adessadomicile par le biais de la signature de sa Présidente ou de son Président et s'engage à la diffuser.

Fait à

Date

Signature du Président Fédéral

Signature de la Présidente / du Président
de la structure

Tampon de la structure adhérente

La présente charte a valeur d'engagement pour tout le réseau Adessadomicile. elle s'inscrit dans les référentiels suivants :

La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (*ONU, 1948*)

La Charte des droits de l'enfant (*Convention Internationale des droits de l'enfant, 1989*)

La Charte de la dignité des personnes handicapées mentales (*Unapei, 1989*)

La Charte sociale (*Conseil de l'Europe, 1996*)

La Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante (*Fondation Nationale de Gériatrie, 1999*)

Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

La Charte des droits et libertés de la personne accueillie (*loi du 2 janvier 2002*)

La Charte des professionnels en gérontologie (*Fondation nationale de gérontologie, 2003*)

La Charte de la diversité (*2004*)

La présente charte a été adoptée lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2012